

VŒU RELATIF A L'EMISSION D'ONDES ELECTRO MAGNETIQUES ET A LEURS MESURES

Par l'intermédiaire d'une enquête, très documentée et fournie du magazine télévisé d'investigation « Complément d'enquêtes », nous avons découvert les maladies graves contractées par les salariés du grand groupe de haute-technologie informatique, ATOS, implanté sur notre commune, dues à la présence d'émissions d'ondes électromagnétiques.

Nous avons donc appris qu'entre 2015 et 2019, 7 cas de « gliomes » ont été recensés au sein de l'entreprise et ceci dû vraisemblablement à l'implantation de 3 antennes-relais dégageant des ondes électromagnétiques de forte intensité dans ce qu'il semble être appelé « le Triangle des gliomes ». D'autre part il est fait état de dix autres cas de gliomes sur notre territoire en dehors des salariés de cette entreprise.

Ces antennes sont localisées dans un triangle où, à proximité, sont situées des habitations, des écoles et collèges, une pépinière d'entreprises et des grandes zones commerciales.

Dans ce contexte et au vu des mesures recensées par un bureau de contrôle au sein de l'entreprise ATOS et des conséquences sanitaires dues à ce champ d'ondes électromagnétiques, il paraît anormal qu'aucune enquête et mesures de contrôles n'aient été diligentées par une autorité sanitaire compétente sur l'environnement proche de ces trois antennes-relais.

Au vu des taux relevés par ledit bureau de contrôle, des mesures de précaution aurait dû être mises en place afin de prévenir d'éventuelles conséquences en matière de santé publique.

Rappelons par ailleurs qu'il existe plusieurs autres antennes relais sur la commune et plus largement sur notre bassin de population Plaisir/ Villepreux/Les Clayes et qu'aucune mesure de leur impact n'a été communiquée aux élus ainsi qu'à la population concernée.

Depuis la fin du mois de novembre 2020, certaines communes voient s'implanter sur leur sol des antennes-relais déployant une nouvelle technologie d'émission d'ondes, la 5G. Aujourd'hui nous n'avons sur ce sujet aucune donnée fiable quant aux potentielles conséquences de ces nouvelles ondes sur tout corps vivant.

Aussi et ce dans une démarche de prévention des risques et d'information à caractère sanitaire, nous demandons :

- L'ouverture d'une enquête sanitaire sur la commune des Clayes-sous-Bois, dans le but de relever le niveau d'émission de ces antennes et le cas échéant de mettre tout en œuvre pour réduire leur émission si les mesures se trouvent être au-delà des normes en vigueur. Nous devons apporter toutes les garanties d'assurance sanitaire aux habitants de notre commune, aux enfants scolarisés à proximité ainsi qu'aux salariés des entreprises et commerces soumis à cette éventuelle pollution.
- A ce que soit sollicité l'Agence Régionale de Santé d'île de France, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail, ainsi que l'Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques pour procéder à ces relevés et prendre toute mesure qui s'avèreraient nécessaire au vu des résultats constatés.
- La création d'une commission regroupant élus, citoyens et experts, statuant sur toutes nouvelles demandes d'installation d'antennes-relais sur le territoire de notre commune.
- Enfin l'ouverture d'un débat à l'échelle de notre commune et sur l'ensemble de notre territoire intercommunal sur l'implantation du nouveau dispositif de la 5G, afin de pouvoir disposer de toutes informations utiles en matière de santé publique.